

AVIS D'APPEL D'OFFRES

**FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDES D'AVANT-PROJET ET  
CONCEPTION DE L'AMÉNAGEMENT D'UN MUR ANTI-BRUIT LE LONG D'UNE  
PARTIE DE L'AUTOROUTE 640 EST**

**(GT2020-07)**

La Ville de Deux-Montagnes demande des soumissions pour la fourniture de services professionnels avec études d'avant-projet et conception de l'aménagement d'un mur anti-bruit le long d'une partie de l'autoroute 640 Est.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles par l'intermédiaire du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO), à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Des frais peuvent être exigés par le SEAO pour l'obtention des documents.

Toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission, sous forme d'un cautionnement de soumission, d'un montant égal à 10% de la valeur totale de la soumission, valide pour une période de 90 jours suivant l'ouverture des soumissions.

Les soumissions sous enveloppes scellées (1 original et 4 copies) portant la mention «Fourniture de services professionnels avec études d'avant-projet et conception de l'aménagement d'un mur anti-bruit le long d'une partie de l'autoroute 640 Est (GT2020-07) » et adressées au soussigné, seront reçues **jusqu'à onze heures (11h), heure locale, jusqu'au mardi 30 juin 2020**, à l'adresse suivante:

Ville de Deux-Montagnes  
A/S Me Jacques Robichaud, greffier  
803, chemin d'Oka  
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

L'ouverture des soumissions se fera publiquement ou, si l'état d'urgence sanitaire est encore en vigueur, à huis clos, mais dans tous les cas en présence de deux témoins, le mardi 30 juin 2020, ou après onze heures (11h), heure locale, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes, située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

Le présent appel d'offres est assujéti à l'ACCQO, à l'ALEC et à l'AQNB.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. La Ville de Deux-Montagnes n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'il détient tous ces documents avant de déposer leur soumission.

Deux-Montagnes, ce 10 juin 2020

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques